



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUI 2022 DELIBERATION N° 2022-041

Objet :
Dépôt d'une demande de permis de construire dans le cadre de la réalisation d'une halle couverte

Rapporteur : M. WITTERKERTH

Commission plénière
20 juin 2022

Date de convocation :
22 juin 2022

Pièce(s) jointe(s) : /

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	16
Votants	24

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

3 0 / 0 6 / 2 0 2 2

Publiée le :

0 5 / 0 7 / 2 0 2 2

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 28 juin à 19h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; S. JAUBERTY ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKETH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE.

Absents représentés :

D. DJENAI DI donne pouvoir à H. KERIVEL ; I. DOGBO donne pouvoir à G. FRAYSSE ; B. ESTREMANHO donne pouvoir à F. DA SILVA ; C. ESTREMANHO donne pouvoir à C. BOUETARD ; A. FICHE donne pouvoir à P. WITTERKETH ; P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à I. LAFAYE ; E. ZUCCHINI donne pouvoir à S. JAUBERTY ; J-P. RICAUD donne pouvoir à C. CRUEIZE.

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) : S. BIBARD ; A. ELMESBAHI ; M. JARDAT.

Secrétaire de séance : C. MARTIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU l'avis de la commission plénière du 20 juin 2022,

CONSIDÉRANT que la municipalité a pour volonté de réaliser une opération de construction d'une halle couverte, place de la Libération à Villiers-sur-Orge ;

CONSIDÉRANT les demandes de subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental et de la Région Ile de France) ;

CONSIDÉRANT que le niveau d'avancement de ce projet en phase d'études d'avant-projet définitif (APD) ;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande de Permis de Construire ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à la majorité par 20 voix POUR, 2 voix CONTRE (C. CRUEIZE, J-P. RICAUD) et 2 ABSTENTIONS (F. DHONDT, M. POINSE),

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de Permis de Construire en vue de la réalisation d'une halle couverte située place de la Libération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la bonne exécution de cette opération.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 28 juin 2022

Le Maire,

Gilles FRAYSSE